

MAIRIE



**De
CASSAGNES**

Département du Lot
Canton de Puy l'Evêque

Tel/fax: 05.65.36.60.32

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du Mercredi 06 août 2008 à 21 h 00

Le six août deux mil huit à vingt et une heure, le conseil municipal de la Commune de CASSAGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude JURQUET, Maire de Cassagnes.

Nombre de conseillers:

En exercice: 11

Présents : 8

Etaient présents : Mr JURQUET, Mme DESSAINT, Mr LANDIECH, Mr GROUSSET, Mr DUMEAU, Mr LOUBIERES, Mr FERNANDEZ, Mme DACHARY.

Excusé : Mme VERDIER Mr ALADEL, Mme CAILHOL.

Date de convocation: 30 juillet 2008

Date d'affichage: 30 juillet 2008

Secrétaire de séance : Christian GROUSSET

Délibération demande de subvention FAPEC pour Maison THOURON et ses dépendances

1 ère tranche : la restauration du Fournil avec le Four à pain situé au cœur du village
La rénovation se fera à l'identique dans le respect du patrimoine pour la sauvegarde du village. L'objectif étant de créer des animations culturelles autour du four à pain. Le montant de cette tranche s'élève à 23468 €HT soit 28283 €TTC.

2 ème tranche : aménagement d'un atelier et garage municipal pour loger le matériel communal avec sanitaire pour le personnel. Cela facilitera l'entretien ainsi que le contrôle du matériel, le local étant proche de la Mairie.
Le montant de l'investissement de cette tranche s'élève à 46991 €68 HT soit 56202,05 €TTC. L'investissement global de cette opération s'élève donc à 70639,68€ HT soit 84485,15 €

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide de lancer ce programme

d'investissement et sollicite une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre du FAPEC à hauteur de 30 % afin de finaliser cette opération, donne tout pouvoir au Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet de réaménagement.

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus

Le Maire
Jean-Claude JURQUET

Acte reçu à la préfecture le
Acte rendu exécutoire le